

1. *Débitrice:* **Société Immobilière Vernier-Cité D,**
1203 **Genève**
2. *Remarques:* achat, vente, construction et gérance de tous
immeubles en Suisse, ayant son siège rue Cavour 1 à 1203
Genève.
Deuxième sommation aux titulaires de servitudes
grevant l'immeuble suivant:
Sur la Commune de Vernier GE, sis chemin de Mouille-Ga-
land 2C
Parcelle no 2602, plan 47, de laquelle il dépend:
Habitation de 461 m2
Dépendance pour 15/100 de la parcelle no 2598
Les titulaires de servitudes qui ont pris naissance avant
1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal, et qui n'ont
pas été inscrites dans les registres publics, sont sommés de
produire leurs droits à l'Office des Faillites dans les 30 jours,
en joignant les moyens de preuve qu'ils possèdent. Les servi-
tudes non annoncées ne seront pas opposables à un ac-
quéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins que,
d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de
nature réelle même en l'absence d'inscription au registre
foncier.

Office des faillites Rive-Droite
1211 Genève 24
(00346606)